

SÉANCE DU 31 MAI 2023

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 06.06.2023

23-05-090

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET COORDINATION DE L'ACTIVITE MUNICIPALE

RH - TABLEAU DES EFFECTIFS MAI 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel et de l'évolution des postes,

Modification des postes suite à des évolutions de poste

Suite à des mobilités et des départs, il convient de modifier des postes pour permettre le recrutement de nouveaux agents.

Lignes directrices de gestion 2023

Dans le respect des conditions statutaires pour chaque cadre d'emploi et conformément aux critères de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents définis par les lignes directrices de gestion de la Ville de Libourne, 5 promotions internes et 37 avancements de grade sont proposés pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir)

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20230531-DELIB_23_05_090-DE



Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er juin 2023 :

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe et création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal et création d'un emploi permanent à temps complet de technicien
- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de deux emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise
- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et création de deux emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise
- suppression de deux emplois permanents à temps complet de rédacteur et création de deux emplois permanents à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe
- suppression de deux emplois permanents à temps complet de gardien brigadier et création de deux emplois permanents à temps complet de brigadier-chef principal
- suppression de quatre emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la création de quatre emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- suppression de trois emplois permanents à temps complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et la création de trois emplois permanents à temps complet d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230531-DELIB_23_05_090-DE

- suppression de huit emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de huit emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation et création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- suppression de sept emplois permanents à temps complet d'adjoint technique et création de sept emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique (12,5/35ème) et création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (12,5/35ème)

- suppression de trois emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise et création de trois emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise principal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Faït à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20230531-DELIB_23_05_090-DE

SÉANCE DU 31 MAI 2023

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023](#)

23-05-091

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

RH - EMPLOIS SAISONNIERS PLAGE DES DAGUEYS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération n° 21-06-129 du 29 juin 2021 relative à la mise en œuvre du régime Indemnitaire des agents de la ville de Libourne,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'assemblée délibérante peut créer des emplois pour accroissement temporaire d'activité et accroissement temporaire saisonnier dans les conditions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique.

L'ouverture de la plage des Dagueys durant la saison estivale implique une surveillance 7 jours/7, y compris les jours fériés. Afin d'assurer cette surveillance, il est nécessaire de recruter des emplois non permanents saisonniers titulaires de diplômes spécifiques.

Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le 06/06/2023
ID : 033-213302433-20230531-DELIB_23_05_091-DE

Par ailleurs, le marché de l'emploi concernant le recrutement de sauveteurs aquatiques est complexe tant la concurrence est importante (saison sur les plages du littoral, ouvertures de nouvelles structures en proximité du libournais). A ce titre, il semble primordial de rendre plus attractives les rémunérations proposées.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- procède à la création de 11 postes à temps complet répartis selon les qualifications requises pour répondre aux besoins de la direction des sports à laquelle est rattachée la surveillance de la plage des Dagueys :

- 1 chef de poste, recruté par référence au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) principal de 2^{ème} classe, classification RIFSEEP B2

- 1 chef de poste adjoint, recruté par référence au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), classification RIFSEEP B3

- 9 sauveteurs aquatiques, recrutés par référence au grade d'Opérateur Territorial des Activités Physiques (OTAPS) qualifié, classification RIFSEEP C2.1

- décide de verser la part fonctions poste du RIFSEEP ainsi que les indemnités horaires pour travail de dimanche, de jour férié et de nuit aux agents recrutés dans les conditions de la délibération du 29 juin 2021 susvisée

- charge Monsieur le Maire de fixer les conditions de rémunération des agents dans le respect des dispositions de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne